

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 25 juin 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt-cinq juin, à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Etaient présents : Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Christiane GUICHERD, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Virginie MAS, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Monsieur Pascal JOMAIN présente un pouvoir de Monsieur François DENISSIEUX
Madame Virginie MAS présente un pouvoir de Monsieur Gérard EVANGELISTA
Monsieur Didier PIGNARD Présente un pouvoir de Monsieur Hervé MASSARDIER
Monsieur Jean Pierre TALUT présente un pouvoir de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN

Objet :
Suppression de
la sous régie de
la piscine
intercommunale

Vu la délibération D 13 04 785 portant création de la régie de la piscine intercommunale,

Considérant que par délibération D 09 03 661 du 3 juin 2009, une sous régie de recette à la régie de la piscine intercommunale a été créée.

Que comme il n'y a plus de buvette et donc plus de ventes de denrées alimentaires, il convient de de supprimer cette sous régie.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical

- SUPPRIME la sous régie de la piscine intercommunale
- ABROGE la délibération D 09 03 661

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 26 juin 2014

Le Président

Jean-Pierre TALUT